

RAPPORT-PRÉAVIS

N° 230/2020

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une
animation de la place des Marronniers en été »**

Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en
place d'une phase test sur 2 ans

Déléguée municipale : Mme Stéphanie Schmutz

1^{re} séance de la commission

Date	Mardi 12 janvier 2021 à 19h
Lieu	Ferme du Manoir, Salle du Conseil communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2019, M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès a déposé un postulat demandant à la Municipalité d'étudier « l'opportunité et/ou d'encourager des associations à animer la place des Marronniers les vendredis ou samedis de l'été ».

En date du 30 septembre 2019, une commission chargée d'étudier ledit postulat au sein du Conseil communal a décidé de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

En raison des incertitudes générées par la crise sanitaire sur l'organisation d'événements et de l'annonce de mise en pause de l'association exploitant ce lieu depuis de nombreuses années, le délai d'élaboration du présent rapport-préavis a été significativement rallongé.

Toutefois, les différentes variantes étudiées permettent de proposer aujourd'hui une solution légère, évolutive, et tenant compte du contexte actuel incertain.

I. Un lieu emblématique et sensible

En préambule, il faut relever que 19 événements se sont déroulés sur l'esplanade des Marronniers entre le 1^{er} juin et le 8 septembre 2019, ce qui correspond grosso modo au nombre d'événements organisés lors des années précédentes :

- 14 concerts matinaux organisés par l'Association Place des Marronniers ;
- la Fête de la Musique ;
- la Fête du 1^{er} août (partie officielle) ;
- 3 représentations théâtrales organisées par le collectif Berzek.

Malgré cette faible occupation en matière d'événements, la place des Marronniers fait partie intégrante des lieux emblématiques de la ville : elle est fréquentée et appréciée toute l'année pour sa situation, ses ombrages, sa vue et son dégagement, par toutes les tranches de la population, y compris les touristes. A ce titre, le renforcement des animations sur cette esplanade demandé par le postulant semble tout à fait légitime.

Mais c'est aussi un lieu particulièrement apprécié de la jeunesse nyonnaise et environnante, qui y tient régulièrement des rassemblements plus ou moins spontanés (mais quasi jamais encadrés) en soirée, ce qui engendre son lot de nuisances et autres débordements.

Ce phénomène a été particulièrement problématique en cette année 2020, dès la fin du semi-confinement sanitaire et jusqu'à la fin des beaux jours. Malgré des interventions répétées de Police Nyon Région, et la mise en place de mesures de prévention, les nuisances dénoncées par le voisinage ont régulièrement dépassé les limites de l'acceptable.

Ainsi, si de nouvelles animations devaient être organisées, leur premier objectif devrait être de mieux cadrer l'utilisation de cette place afin d'éviter les débordements constatés. Et c'est précisément l'un des constats vérifiés de la crise sanitaire : la tenue d'événements organisés et sécurisés a un effet canalisant, et diminue de fait sensiblement les rassemblements « sauvages » spontanés.

2. Un projet responsabilisant mais cadré

2.1 Test géré par la Ville, sur deux saisons

Au vu de la situation et du contexte particuliers, la proposition consiste à réaliser un test sur deux saisons, piloté et encadré par la Ville.

Celle-ci mettrait à disposition des associations qui le souhaitent des infrastructures (scène, buvette, mobilier, sanitaires, raccordement électrique, containers de stockage, etc.) leur permettant d'organiser sans trop de frais des événements dans des créneaux horaires et des conditions bien définis.

Une trentaine d'événements au maximum par saison, répartis entre avril et septembre (avec un probable ralentissement durant les vacances d'été) et limités à 21h en semaine et 22h les week-ends, seraient ainsi organisés par des associations nyonnaises des milieux artistiques, sportifs ou sociaux par exemple.

2.2 Des critères d'utilisation bien définis

La Ville se chargerait de coordonner ces événements, à commencer par leur attribution soumise à des critères stricts en matière d'horaires, de niveau sonore, de gestion des déchets et de sécurité notamment.

Dans le cas où les engagements pris ne seraient pas respectés, la Ville engagerait alors elle-même immédiatement les moyens de remédier aux problèmes constatés (sécurité, nettoyage) et les facturerait aux organisateurs responsables, sous réserve que les cas soient directement liés à l'événement en question. En se réservant le droit de refuser tout nouvel événement aux associations n'apportant pas de garanties suffisantes.

Afin de laisser la possibilité à tout type d'association de pouvoir se produire ou organiser un événement, les animations devraient pouvoir être étalées sur toute la semaine (mais au maximum 3 par semaine), en privilégiant autant que possible les plages horaires en journée (une soirée au maximum par semaine).

Ceci permettrait d'une part d'encourager les événements autres que les traditionnels concerts nocturnes, tels que des rendez-vous sportifs, artistiques, pour les enfants, pour les aînés, etc. apportant ainsi une réelle diversité au lieu, en évitant de le connoter dans un seul créneau. D'autre part, les organisations en journée présentent l'avantage de générer moins de nuisances et de frais (éclairage, sécurité, incivilités, etc.).

2.3 Lieu-démarche participatif-ve

A l'image des aménagements de la Grande jetée ou du Square Perdtemps, l'un des objectifs de ce projet est de permettre l'utilisation et l'appropriation de ce lieu par les associations et la population, sans préjuger de son orientation future.

Toutefois, à la différence des aménagements précités, la situation de l'esplanade des Marronniers dans une zone résidentielle ainsi que le contexte lié à la crise sanitaire ont poussé la Municipalité à en prendre la gestion pour un temps.

Elle est en effet à même de garantir la bonne utilisation du lieu, de favoriser les échanges avec le voisinage (et pourquoi pas leur engagement citoyen à faire vivre leur quartier ?), et estime indispensable en cette période de grandes incertitudes de mettre à disposition des associations nyonnaises – en assumant un risque financier acceptable pour elle – une opportunité de maintenir voire développer leurs activités, voire même de récolter quelques fonds au travers de l'exploitation de la buvette.

Dans le même ordre d'idées, le fait de pouvoir proposer en 2021 à la population nyonnaise des événements cadrés et sécurisés – notamment sur le plan sanitaire – est en lui-même une perspective très positive.

2.4 Avenir ouvert

Ces deux saisons de test feront l'objet d'échanges et d'observations continus de la part des différents services de la Ville, tant auprès des publics sur place, de la population en général, du voisinage que des associations organisatrices. Un bilan final sera effectué à l'automne 2022, et permettra à la Municipalité de proposer alors une orientation plus pérenne de l'utilisation de ce lieu.

3. Mise en oeuvre

3.1 Infrastructures

Afin de permettre aux associations d'évoluer dans de bonnes conditions, il faut mettre à leur disposition les infrastructures de base nécessaires à l'organisation d'événements. Charge à elles d'équiper le lieu, à leurs frais, des autres éléments qu'elles jugent utiles, tels que sonorisation, luminaires supplémentaires ou autres.

A ce stade, les équipements de base envisagés sont les suivants :

- *meublement d'accueil* dimensionné pour une centaine de spectateurs, tel que tables, chaises, assises, parasols, poubelles, etc.
- *un espace de rangement fermé* pour le matériel d'accueil, qui serait retiré à la fin de chaque événement ;
- *un raccordement électrique avec compteur* ;
- *une buvette*, sous la forme d'un container similaire (mais plus esthétique) à celui installé au Square Perdtemps. L'installation d'un foodtruck pour la période estivale est également envisagée mais non chiffrée, étant a priori auto-porteuse financièrement ;
- *des sanitaires*, si possible des toilettes sèches, à préciser notamment en regard des normes sanitaires ;
- *un couvert fixe pour la saison*, avec ou sans plancher, mais démontable et à stocker durant l'hiver.

3.2 Ressources

Au-delà des prestations « standard » effectuées par les services dans la gestion d'un espace public (entretien, sécurité, nettoyage, etc.), ce projet nécessite évidemment des prestations supplémentaires, listés ci-dessous :

- *gestion de projet coordination générale* : finalisation et mise sur pieds du projet, coordination des travaux, recueil, analyse et planification des événements ;
- *coordination fine et suivi de terrain* : soutien à l'organisation des événements, rencontre des organisateurs, présence sur site, vérification et suivi ;
- *observations, récolte de données* : échange avec le public, les associations, le voisinage, la population en général. Sondages, ateliers.
- *actions correctives* : le cas échéant, activation urgentes de mesures (p.ex. intervention sécuritaire, nettoyage particulier, réparations, etc.) par des mandataires externes. Suivi des éventuelles sanctions et de la facturation.

Ces prestations nécessitent évidemment des moyens, humains et financiers, que la Municipalité souhaite limiter au maximum par l'engagement d'un stagiaire 8 mois par année, en charge de l'ensemble de ces aspects, avec le soutien de tous les services et un encadrement effectué par le Service enfance, logement et cohésion sociale (en charge des démarches participatives).

Par ailleurs, un budget « de sécurité » serait à sa disposition, afin notamment de pouvoir mandater à l'externe d'éventuelles actions correctives. Ces montants seront refacturés aux organisateurs dans le cas où les interventions sont directement liées à un événement précis.

4. Incidences financières

Le budget général ci-dessous est basé sur des devis fermes, sachant toutefois qu'aucun plan d'implantation n'a été réalisé à ce stade du projet, et que les options présentées sont donc conditionnées à des prises de mesures sur place.

Par prudence, les options les plus coûteuses ont été privilégiées afin de constituer un budget maximal. Tous les prix s'entendent hors taxes, et incluent le transport, le montage et le démontage (si applicables). Ces prix prennent en compte toute la durée du projet pilote, soit deux saisons représentant au maximum 60 événements. En cas de réalisation du projet, la possibilité de racheter le matériel de l'Association Place des Marronniers, d'un montant total de CHF 11'000.-, pourra également être envisagée. Cette dépense serait prise en charge à travers différents postes du budget ci-dessous :

Mobilier d'accueil (tables, chaises, assises, poubelles, etc.) pour une centaine de participants	CHF 5'000.-
Container vide pour stockage (6x2.5m)	CHF 12'000.-
Sanitaires (installation, location et nettoyage)	CHF 20'000.-
Raccordement électrique et compteur	CHF 8'000.-
Container équipé pour buvette (6x2.5m)	CHF 16'000.-
Couvert (installation, démontage, stockage hivernal)	CHF 20'000.-
Engagement personnel auxiliaire (2x8 mois)	CHF 39'000.-
<i>Réserve « actions correctives urgentes »</i>	<i>CHF 10'000.-</i>
Total TTC sur 2 ans	CHF 130'000.-

5. Développement durable

De par une attention particulière aux critères environnementaux dans l'organisation des manifestations, l'aménagement d'un lieu participatif par essence à disposition des associations et des citoyennes et citoyens et le soutien aux acteurs culturels, sportifs ou sociaux, en passant par les objectifs de mixité d'utilisation, l'entier des champs du développement durable sont couverts pour en faire un projet exemplaire en la matière.

6. Conclusion

Le projet soumis aujourd'hui à votre Conseil est une belle opportunité de tester sur deux saisons une mise en valeur printanière et estivale de l'esplanade des Marronniers, en respectant ses spécificités et son emplacement en zone résidentielle, tout en permettant une utilisation raisonnablement accrue et surtout mieux encadrée.

L'équipement et la mise à disposition de cet espace pour les associations nyonnaises représente pour elles, dans cette période de grandes incertitudes, une possibilité facilitée et sans grands risques financiers, de poursuivre ou renforcer leurs activités à destination de leurs publics.

Enfin, la perspective de pouvoir offrir à la population, dès le printemps 2021, de nouvelles animations compatibles avec la situation sanitaire dans un lieu idyllique jusqu'ici peu exploité est en soi déjà une nouvelle porteuse d'un optimisme dont chacune et chacun a bien besoin dans ces temps de restrictions multiples. Notamment en termes d'événements.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 230/2020 « Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès, intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » – Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans.

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer le projet pilote de 2 ans visant à offrir des animations sur la place des Marronniers, dont l'engagement d'un stagiaire au service Enfance, logement et cohésion sociale en 2021 et 2022 pour un coût total de CHF 39'000.- ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, amortissable en 2 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Monsieur le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été »

Nyon, le 18 juin 2019

Postulat au Conseil communal de Nyon pour une animation de la place des Marronniers en été.

Située au carrefour des multiples facettes historiques, architecturales et paysagères qui font la beauté et l'attrait de notre Ville, la place des Marronniers est un lieu exceptionnel qui n'est malheureusement que trop peu exploité dans la période des beaux jours.

Comme le démontrent les grands succès que rencontrent les concerts de l' « Association Place des Marronniers » depuis de nombreuses années et ceux des trois dernières éditions de la Fête de la Musique, les nyonnaises et nyonnais sont pourtant très attaché-e-s à cette place emblématique de notre Ville, en particulier lorsque des acteurs culturels s'y investissent et se l'approprient au bénéfice de la population.

Convaincu-e-s que des animations culturelles offertes durant les fins d'après-midi et débuts de soirées des vendredis et/ou samedis de l'été séduiraient un public très large et apporteraient une véritable vie à la place de Marronniers, les postulant-e-s souhaitent que cette question soit abordée par les autorités nyonnaises. Ils/elles souhaitent en outre, dans la mesure du possible, qu'un tel projet puisse voir le jour dès l'été 2020.

Compte tenu de ce qui précède, les postulant-e-s ont l'honneur de demander à la Municipalité :

D'étudier l'opportunité d'autoriser et/ou d'encourager des associations à animer la place des Marronniers les vendredis ou samedis de l'été.

Parfaitement conscient-e-s qu'une telle proposition ouvre de nombreuses questions (maintien des associations déjà actives, contenu de l'offre, horaires d'utilisation, voisinage, etc.), nous sommes tout à fait disposé-e-s à les aborder dans le cadre d'une commission chargée de recommander la prise en considération de ce texte.

Pour le Parti socialiste,

Alexandre Démétriadès

Consorts : Claude Farine, Yves Félix Pinto, Dominique Karlen, Juan Lopez Martinez, David Lugeon, Ione Ramel